

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES

Séance du 21 février 2019

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice: 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Le vingt-et-un février deux mil dix-neuf à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur REYNAUD Jean-François, Maire.

Présents : MM. CILLUFO Jean-Pierre - DENIS Bertrand - DE PONCINS Arnaud - Mme BLEIN Jacqueline, Adjointes
MMES LEBAIL Christine et BARONNIER Agnès ; MM. ANCEL Jean-Paul, COURT Gilles et DENIS Georges.

Absentes excusées : MMES GUBIEN Marie-Jo, OLIVIER Murielle et RAVICHON Muriel

Absent : Néant

Pouvoirs : MME OLIVIER Murielle a donné pouvoir à M. ANCEL Jean-Paul
MME RAVICHON Muriel a donné pouvoir à MME BARONNIER Agnès

Secrétaire de séance : Mme BARONNIER Agnès.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, DES COMPTES DE GESTION et
AFFECTATION DU RÉSULTAT DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOCATION
DU SALON DE COIFFURE - ANNÉE 2018

Monsieur Bertrand DENIS, 2^e adjoint, présente les comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat de l'année 2018 pour les budgets suivants :

1- Budget communal :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	515 760.38 €
Dépenses	429 505.95 €
Excédent 2018.....	86 254.43 €
Excédent antérieur	168 589.13 €
Excédent de clôture.....	254 843.56 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	203 751 .56 €
Dépenses	347 517 .28 €
Déficit 2018	- 143 765.72 €
Déficit antérieur	- 58 292.27 €

Déficit de clôture	- 202 057.99 €
Solde des restes à réaliser	104 874.00 €
Besoin de financement (compte 1068)	97 183.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif (budget communal) de l'année 2018.
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion (budget communal) de l'année 2018 établi par Madame LAVOISIER, Trésorière.
- Décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'année 2018 :
 - Au compte 1068 (recette d'investissement) 97 183.99 €
 - Au compte 002 (excédents de fonctionnement reportés) 157 659.57 €

2- Budget assainissement

EXPLOITATION :

Recettes	76 850.43 €
Dépenses	71 491.34 €
Excédent 2018.....	5 359.09 €
Excédent antérieur	138 695.04 €
Excédent de clôture.....	144 054.13 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	36 398.00 €
Dépenses	44 438.26 €
Déficit 2018	- 8 040.26 €
Excédent antérieur	55 029.30 €
Excédent de clôture.....	46 989.04 €

Solde des restes à réaliser	50 000.00 €
Besoin de financement (compte 1068)	3 010.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif (budget assainissement) de l'année 2018.
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion (budget assainissement) de l'année 2018 établi par Madame LAVOISIER, Trésorière.
- Décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent d'exploitation de l'année 2018 :
 - Au compte 1068 (recette d'investissement) 3 010.96 €
 - Au compte 002 (excédents d'exploitation reportés)..... 141 043.17 €

3- Budget location salon de coiffure

FONCTIONNEMENT :

Recettes	4 473.60 €
Dépenses	0.28 €
Excédent 2018.....	4 473.32 €
Excédent antérieur	25 042.11 €
Excédent de clôture.....	29 515.43 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	450.76 €
Dépenses	0 €
Excédent 2018.....	450.76 €
Déficit antérieur	- 450.76 €
Résultat de clôture	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif (budget location salon de coiffure) de l'année 2018.
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion (budget location salon de coiffure) de l'année 2018 établi par Madame LAVOISIER, Trésorière.
- Décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'année 2018 :
 - Au compte 002 (excédents d'exploitation reportés)..... 29 515.43 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

(annule et remplace délibérations n° 3, 4 et 5 du 28 juin 2018 et délibération n° 1 du 18 octobre 2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement global du bourg. Un schéma d'aménagement en plusieurs phases est en cours d'étude.

Le Conseil Départemental, dans le cadre du soutien aux collectivités, peut apporter une aide financière à des projets de travaux et études. Il propose de solliciter deux subventions :

1 - au titre de l'enveloppe territorialisée pour le financement des éléments suivants :

- Etudes pour aménagement du bourg..... 26 170.00 € H.T.
- Travaux pour aménagement du bourg 248 813.00 € H.T.
- Etudes pour réseau eaux pluviales 6 380.00 € H.T.
- Création du réseau eaux pluviales 87 977.00 € H.T.

Pour un montant total de 365 970.00 € H.T.

2 - au titre de l'enveloppe de voirie communale pour le financement des travaux de voirie pour un montant total de 217 560.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe territorialisée d'une part et de l'enveloppe de voirie communale d'autre part, pour les travaux d'aménagement global du bourg,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

POSE DE GAINES ANTICIPÉES POUR FUTURES DISSIMULATION HTA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux du bourg, il serait judicieux de prévoir la pose de gaines anticipées pour futures dissimulation HTA.

Conformément à ses statuts, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les

subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le coût du projet restant à charge de la commune s'élève à 4 911 €.

Le Conseil Municipal :

- Approuve ces travaux et la participation prévisionnelle de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ADHÉSION A LA CONVENTION 2019-2022 RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42

Le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune un projet de convention pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année. Il précise que la solution proposée présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, et que, de plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Accepte l'adhésion au service optionnel de gestion des dossiers de retraite CNRACL et autorise le Maire à signer la convention en résultant.

DÉLÉGATION AU CDG 42 AFIN DE NÉGOCIER UN CONTRAT GROUPE OUVERT A ADHÉSION FACULTATIVE AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE AGRÉÉE QUI COUVRE LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt maladie, accident du travail, décès, etc..., en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux d'aménagement du bourg. L'entreprise SOGEA a commencé les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales le 11 février 2019. Les habitants ont été informés des changements relatifs au stationnement et à la circulation sur la partie haute du village.

- Groupe échange jeunes : la première rencontre a eu lieu afin que soient exprimés les constats et les besoins. 17 jeunes entre 14 et 20 ans étaient présents, ainsi que 7 parents.
Prochaines rencontres : samedi 2 mars, samedi 23 Mars et samedi 13 Avril.
Les élus qui animent formulent la demande qu'une ligne budgétaire jeunesse soit prévue au prochain budget.
- Antenne Orange, elle sera installée d'ici fin 2019. Une déclaration de travaux doit être déposée.
- Stade : L'association du foot a ré-interpellé Monsieur le Maire pour l'aménagement des vestiaires. Actuellement le propriétaire de ce terrain ne souhaite pas vendre. Par conséquent il n'est pas envisageable d'engager des dépenses.
- Course cyclise « Paris-Nice » : passage sur la commune le 13 Mars entre 13h30 et 14h00. Des volontaires sont recherchés pour assurer la sécurité aux carrefours.
- Prochain conseil municipal : jeudi 4 avril 2019.

FAIT à SAINT-CYR-LES-VIGNES,
Le 8 mars 2019

Le Maire,
Jean-François REYNAUD